

Asfad
146 D, route de Lorient, 35000 RENNES
T : 02 99 59 60 01
E-mail : siege@asfad.fr
Site internet : <http://www.asfad.fr>
Responsable :
Hélène CHAUVIGNE (dir. pôle Cohésion sociale) ;
Sarah PLACE (resp. SHU) ; David RUCAY (resp. SIS
Brocéliande) ; Alexis GAUTIER (resp. SIS Patton et
maisons relais)

Structure

Pension de famille Olympe de Gouges (Asfad)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 14

Public

Public : Femmes isolées ou accompagnées d'enfants
Accès mobilité réduite : Non
Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette.
Chambre indépendante pour le T1bis et l'appartement familial.
Salle collective : cuisine, salle à manger, salle TV, espace informatique et de lecture.
Buanderie. Potager.
Descriptif : 14 places réparties: 11 studios, 2 T1 Bis, et 1 T2

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 1 quater, rue du Houx à Rennes. Accessible via le bus n°5

Participation financière

Caution : Montant d'un loyer
Participation à l'hébergement : Loyers: 410 euros (studio), 430 euros (T1 bis), 520 euros (T2). Frais annexes= 30 euros/mois

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Animations collectives plusieurs fois par semaine, 1 repas par mois (2€ de participation), activités variées : sorties, activités manuelles, activités esthétiques, musées, parcs, marchés, festivals ...

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration : Non
Autre partenariats : Suivi médical en fonction des femmes accueillies : CMP de secteur, psychiatre/psychologue du CHGR ou libéral, SAMSAH
Autres services : Laverie: 1,5 euros

Orientation

Les demandes sont à adresser à la CLH de Rennes Métropole. Si l'orientation Maison Relais est validée, les personnes seront reçues pour visiter et déposer une demande. La demande sera ensuite étudiée en commission unique partenariale.

Remarque

1 CESF et 1 TISF. Présentent en journée, et le mardi et jeudi jusque 21h. Le samedi de 10h à 15h.
Vidéosurveillance

PHOTO

